

***Loi sur l'accès à l'information – Demandes traitées en avril 2022***

Numéro de la demande	Description de la demande	Dispositions prises	Nombre de pages communiquées
A-2020-00015	<p>Toutes les communications internes envoyées ou reçues par le Conseil de direction et le Comité d'examen de la politique monétaire, de même que par l'équipe de direction du département des Analyses de l'économie canadienne concernant la façon de surveiller, d'analyser et de prévoir l'inflation durant la pandémie de COVID-19. Toute communication interne relative :</p> <p>1) à la fiabilité et à l'exactitude de l'indice des prix à la consommation (IPC) global calculé par Statistique Canada comme outil de mesure des variations du coût de la vie des Canadiens depuis que la pandémie de COVID-19 a commencé à avoir une incidence importante sur le comportement des consommateurs au Canada;</p> <p>2) à l'opinion des employés de la Banque sur la question de savoir si l'IPC global, qui s'appuie sur des pondérations fixes de 2017, est toujours la mesure la plus pertinente du coût de la vie pour la plupart des Canadiens alors que leurs habitudes de consommation changent de façon importante;</p> <p>3) aux avantages d'utiliser d'autres mesures de l'inflation que l'IPC global de Statistique Canada durant la pandémie de COVID-19.</p>	Communication partielle	470